



Communiqué de presse

Paris, le 21 avril 2021

Compléter EGAlim ou renoncer à la souveraineté alimentaire, il faut choisir !

Les résultats des négociations 2021, communiqués le 20 avril par le Médiateur des relations commerciales agricoles, sont sans appel. Après huit ans de déflation, la destruction de valeur se poursuit : - 0,3 %, malgré la flambée des prix de certaines matières premières agricoles et malgré l'appel à la responsabilité du Gouvernement. C'est une immense déception pour tous ceux qui travaillent au service de la souveraineté alimentaire. La guerre des prix en rayons est en train de casser une agriculture, une industrie, et toute une filière. Devant cet échec, une loi EGAlim 2 s'impose, avec l'impératif de recréer de la valeur pour toute la filière ; c'est la dernière chance de cette législature pour répondre à l'objectif de souveraineté affiché par le président de la République.

Le constat d'une destruction de valeur historique

À l'issue des négociations commerciales 2021 les chiffres sont éloquentes : dans un contexte de hausse du prix des matières premières et de tension sur les approvisionnements en intrants industriels, **toutes les catégories de produits ont vu leurs prix de cession (3 net) baisser**, à l'exception d'une légère hausse dans les produits laitiers frais. **Or les entreprises alimentaires avaient besoin d'une revalorisation de 3 % en moyenne pour couvrir leurs coûts.**

Conséquence, cette année le taux de marge des industries agro-alimentaires atteint son plus bas niveau historique. Depuis la mise en œuvre de la LME en 2009, il a **baissé de près de 40 %, et plus de 7 milliards d'euros ont été détruits** dans l'ensemble de la filière alimentaire depuis le début de la guerre des prix en 2013.

Pour un prix qui rémunère vraiment le travail de la filière

Les entreprises de l'alimentation, de toutes tailles et de tous statuts, représentées par les organisations signataires, en appellent collectivement à un **prix juste des produits alimentaires**. Un prix juste qui prenne en compte l'ensemble des coûts de production. Un prix juste qui permette de mieux rémunérer l'amont agricole, mais aussi les entreprises de l'alimentaire. Un prix juste qui permette d'assurer la transition alimentaire pour conjuguer plus d'innovation, plus de local, plus de durable, comme les consommateurs l'exigent. **Le retour à une inflation raisonnée et cohérente se traduirait par une contribution d'au plus 1,5 € par ménage et par mois : sans effet à redouter sur le front du pouvoir d'achat.**

Nécessité d'agir sur le bon levier

Les entreprises de l'alimentation interpellent donc le Gouvernement : voulez-vous vraiment une filière alimentaire française ?

Pour assurer sa viabilité économique de l'amont à l'aval, il n'y a qu'une solution : **renforcer la protection du tarif des fournisseurs industriels**. Parce que la protection du tarif, ignorée par la loi EGAlim de 2018, est la seule façon de créer réellement de la valeur et de la diffuser dans toute la filière.

À cette fin, l'ANIA, La Coopération Agricole, la FEEF et l'Ilec en appellent à une **loi EGAlim 2, qui contienne les mesures appropriées à un renforcement du tarif fournisseur.**

Entre renoncement à la souveraineté alimentaire ou EGAlim 2, il faut choisir !

À propos de l'ANIA

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 32 syndicats métiers et 15 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le 1er secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

www.ania.net

Contact presse : Benjamin Le Sant – 06 79 88 14 34 – blesant@ania.net

À propos de La Coopération Agricole

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40 % de l'agroalimentaire du pays, 2300 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).

www.lacooperationagricole.coop

Contact presse : Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63 - glehoan@lacoopagri.coop

À propos de la FEEF

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME des territoires, fournisseurs alimentaires et non-alimentaires de la distribution. Véritable vivier d'entreprises stratégiques pour la croissance et la compétitivité, il s'agit d'entreprises implantées industriellement en France, à capitalisation patrimoniale ou familiale qui innovent et vitalisent les territoires. Mouvement actif de 1 000 entreprises engagées, la FEEF agit au quotidien pour développer le business des PME et promouvoir leurs spécificités. Plus d'information : www.feef.org / @FEEF_France

Contact Presse : Virginie Feuillebois - vfeuillebois@feef.org – 01 47 42 43 33

À propos de l'Ilec

L'Institut de liaisons des entreprises de consommation regroupe quatre-vingt-dix entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation (PGC), de notoriété nationale et internationale, alimentaires et non alimentaires. Les entreprises de l'Ilec pèsent près des deux tiers du CA des PGC en grandes et moyennes surfaces, soit 42 Mds d'euros dont la moitié dans les filières agricoles françaises. L'activité du millier d'établissements français des adhérents de l'Ilec, sites de production, de logistique ou tertiaires, représente plus de 500 000 emplois.

www.ilec.asso.fr

Contact Presse – Agence Pressario : Sylvie Vincent – 06 62 76 57 30 – sylvie@pressario.fr